



## Etre pacsé avec un français?

Par **kitine12**, le **30/03/2010** à **17:03**

Je suis étudiante étrangère de nationalité haïtienne en droit et je suis en licence 3. J'ai un copain depuis un peu plus de 3 ans qui est français. On ne souhaite pas encore se marier, mais on souhaite vivre ensemble en septembre. Si on se PACSE est ce qu'il me sera possible de prétendre à la modification de mon titre séjour étudiant à un titre de séjour qui me permette de travailler à plein temps? Est ce que le mariage qui donne cette possibilité?

J'aimerais faire venir mon petit frère avec mon statut étudiant, je travaille à temps partiel, j'ai un logement. Lui il est majeur et a 23 ans, quelle possibilité ai-je?  
Dois-je de préférence attendre la modification de mon titre de séjour étudiant?

Merci  
Christine